

N° 2024_041

JEUNESSE – Mise à disposition d'une carte achat pour le centre de loisirs

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 8 avril 2024 à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Dominique RENAULT.

En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 20

Excusés :

Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Charline MARTINEAU, Marie-Françoise QUERE.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Carl LEQUERTIER
Daniel BOCQUET Joël GIRARD
Christiane BRESSION Pascal FOULON
Charline MARTINEAU Bruno GUITTARD

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte achat ;

Considérant que la carte achat permettra au Centre de loisirs de faire face à des dépenses imprévues lors de sortie (médecin, pharmacie, carburant) et de pouvoir procéder à des réservations par internet ;

Vu la proposition de la Caisse d'Epargne, à savoir :

- Mise à disposition de carte bancaire visa CB aux porteurs désignés par la collectivité,
- Un accès internet sécurisé pour référencer les fournisseurs, gérer les plafonds de délégation d'achat des porteurs, consulter les opérations, valider les opérations, suivre le montant des dépenses engagées,
- Un accompagnement méthodique et pratique,
- Une offre interopérable et non privative
- Un contrat d'un an renouvelable deux fois par express reconduction
- Un forfait mensuel de 35€ pour la 1^{ère} carte et 10€ mensuel pour les 3 autres cartes
- Une commission sur flux de 0.70% par transaction
- Prestation hors forfait : 14€ par opposition – 9.5€ frais de refabrication de carte – 7€ par réédition de code secret – 15€ de frais de suppression de carte – 25€ par contestation.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal ;

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de carte achat avec la Caisse d'Épargne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **10 AVR. 2024**

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **10 AVR. 2024**
Et de l'affichage le **10 AVR. 2024**

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA

